



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2024, a adopté le Règlement numéro 635-2 modifiant le règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

QUE l'objet de ce règlement est d'ajouter et de modifier des expressions ainsi que d'ajouter des conditions à respecter par tout gestionnaire de parasites lors de travaux d'extermination des punaises de lit.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 635-2 est entré en vigueur le 6 mars 2024, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 26 MARS 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 26 mars 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière